

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2027, 2028 et 2029 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029, a été déposé au bureau municipal le vendredi 11 septembre 2026. Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle est elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

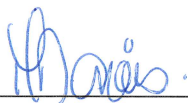
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2027 (au plus tard le 30 avril 2027);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Haut-Richelieu
380, 4^e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 250 de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de septembre 2026.



Manon Donais
Directrice générale et greffière-trésorière